



## Couleur crepis refuse par le maire

Par **mercier33420**, le **19/01/2011** à **11:10**

Bonjour, rnJ'ai fait construire une maison par un constructeur qui a lui meme depoter le permis de construire avec une couleur de crepis ton pierre. Au cour de la construction je lui ai demande si je pouvais en changer et il m'a dis oui mais il fallait une attestation du maire de ma ville. Donc je suis alle voir la secretaire du maire en lui demandant si il pouvait m'en faire une en lui donnant un echantillon de la couleur que je voulait et qui est mauve claire. 1 semaine plus tard la secretaire me dit que le maire ne peut pas me faire d'attestation car si j'ai le droit de maitre cette couleur il n'y en a pas besoin et que si je n'ai pas le droit ca serai marque dans le pc ou dans le PLU. Donc je rapport ces dires a mon constructeur qui accepte de me mettre cette couleur car elle n'est pas refuse dans le PLU. Lorsque le crepis de ma maison a ete fait, le maire me tel pour me dire qu'il n'acceptait pas la couleur car ce n'est pas le ton pierre et qu'il avait accepte mon pc parce qu'il il avait marque ton pierre. rnMa question: qui est responsable et qui doit payer pour soit refaire le crepis? rnMerci pour vos reponses rapides. C'EST VRAIMENT TRES URGENT